



Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2017/18	266 700 000
Dépenses de 2017/18	266 024 800
Solde inutilisé de 2017/18	675 200
Crédit ouvert pour 2018/19	263 858 100
Montant estimatif des dépenses de 2018/19a	262 027 300
Montant estimatif du solde inutilisé de 2018/19	1 830 800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	267 918 400
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	3 041 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	264 877 000

^a Montant estimatif au 31 janvier 2019.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 23 avril 2019. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la FISNUA est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/73/755](#)) les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait à la FISNUA en particulier sont examinées au paragraphe 4 ci-après.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Par sa résolution [71/298](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 266 700 000 dollars (soit un montant net de 264 359 500 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la FISNUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est établi au total à 266 024 800 dollars (soit un montant net de 263 286 600 dollars), ce qui représente un taux d'exécution du budget de près de 100 % (99,3 %). Le solde inutilisé de 675 200 dollars, en chiffres bruts, représente 0,3 % du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné de dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions (12 764 000 dollars) et de dépenses supérieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police (4 930 200 dollars) et du personnel civil (7 158 600 dollars). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/610](#)).

3. Dans son rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général indique que, pendant l'exercice 2017/18, un montant de 12 184 200 dollars au total a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à : a) la catégorie I (Militaires et personnel de police), à hauteur de 5 002 500 dollars, afin de couvrir l'augmentation des montants remboursés au titre des contingents ; b) la catégorie II (Personnel civil), à hauteur de 7 181 700 dollars, pour couvrir l'augmentation des dépenses imputable au fait que le taux de vacance moyen effectif a été moins élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international (13,7 % contre 23,6 %). La réaffectation des ressources de la catégorie III a été possible en raison principalement de la réduction des dépenses relatives aux installations et infrastructures, aux opérations aériennes et aux fournitures, services et matériel divers (voir [A/73/610](#), par. 37). On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/742](#)), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

4. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la FISNUA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes (CCC) sur les comptes des opérations de maintien de la

paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le CCC indique que certaines recommandations relatives à l'exercice précédent sont en cours d'application, à savoir celles concernant : a) les capacités d'évacuation sanitaire primaire et d'évacuation sanitaire secondaire de façon à ce que la FISNUA puisse gérer les situations d'urgence entre 17 heures et 6 heures du matin (ibid., annexe II) ; b) l'utilisation de l'aéroport d'Athony (ibid.). Le Comité consultatif rappelle qu'alors que sa construction est achevée depuis le 13 décembre 2015, l'aéroport n'a jamais pu être utilisé, les travaux ayant été engagés avant que la Force n'ait obtenu l'autorisation préalable des autorités soudanaises et sud-soudanaises (voir A/72/789/Add.13, par. 5). Le CCC a noté que la recommandation était toujours en cours d'application et que la question de l'utilisation de l'aérodrome était en discussion entre l'Administration et les autorités nationales [A/73/5 (Vol. II), chap. II, annexe II]. **Le Comité compte qu'il sera donné suite dans les plus brefs délais aux recommandations propres aux missions formulées par le Comité des commissaires aux comptes qui ont été acceptées par le Secrétaire général.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2019, le montant des dépenses s'élevait à 186 242 800 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait représenter 99,3 % du crédit ouvert, d'un montant de 263 858 100 dollars.

6. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres concernant l'occupation des postes du personnel militaire et civil de la FISNUA s'établissaient comme suit au 31 janvier 2019 :

	<i>Effectif autorisé/ approuvé pour 2018/19^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	225	134	40,4
Contingents ^b	4 566	4 408	3,5
Police des Nations Unies	50	45	10,0
Unités de police constituées	160	0	0
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	161	137	14,9
Administrateurs recrutés sur le plan national	3	3	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	83	73	12,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	1	0	100,0
Volontaires des Nations Unies	33	33	0,0

^a Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

^b Par sa résolution 2416 (2018) du 15 mai 2018, le Conseil de sécurité a ramené l'effectif maximum autorisé pour les contingents de la mission de 4 791 (dont 4 566 militaires et 225 observateurs militaires) à 4 500 (dont 4 275 militaires et 225 observateurs militaires).

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2019, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 2 165 091 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 2 057 450 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 107 641 000 dollars. Au 4 mars 2019, le solde de trésorerie de la Force s'établissait à 51 779 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses d'un montant de 37 633 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police).

8. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 janvier 2019, des versements se montant au total à 77 146 000 dollars avaient été effectués en 2018 pour le remboursement des dépenses engagées au titre des contingents jusqu'au 30 septembre 2018. Au 31 décembre 2018, le montant dû au titre du matériel appartenant aux contingents était de 11 563 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2019, 45 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 175 000 dollars depuis la création de la Force, et 12 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Le mandat de la FISNUA a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1990 (2011). La Force est chargée d'aider le Conseil à atteindre un objectif général, qui est de faciliter la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan, et d'aider le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière sécurisée et démilitarisée. Dans sa résolution 2416 (2018) du 15 mai 2018, le Conseil de sécurité a décidé de ramener l'effectif maximum autorisé pour les contingents de 4 791 à 4 500 jusqu'au 15 novembre 2018. Le 15 novembre 2018, dans sa résolution 2445 (2018), le Conseil a prorogé le mandat de la Force jusqu'au 15 mai 2019 et décidé de réduire encore l'effectif maximum autorisé pour les contingents de la Force de 360 militaires, le ramenant de 4 500 à 4 140 jusqu'au 15 mai 2019, et de porter l'effectif maximum de policiers autorisé de 50 à 345 personnes, dont 185 policiers hors unités constituées et une unité de police constituée composée de 160 policiers. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que dès que le déploiement du personnel de police supplémentaire aura commencé, l'effectif maximum de militaires comptera 295 personnes de moins, réduction qui viendra s'ajouter aux 360 postes supprimés susmentionnés (A/73/742, par. 1 à 8).

10. Dans sa résolution 2445 (2018), le Conseil de sécurité a également décidé qu'à compter du 15 avril 2019, l'effectif maximum autorisé pour les contingents serait réduit de 557 militaires supplémentaires, à moins que le Conseil ne décide de proroger le mandat d'appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière de la FISNUA, sous réserve que les deux parties accomplissent des progrès mesurables sur la voie de la satisfaction des critères énoncés au paragraphe 3 de la résolution 2438 (2018) (A/73/742, par. 8). Dans sa résolution la plus récente, la résolution 2465 (2019) du 12 avril 2019, le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 15 octobre 2019 le mandat de la FISNUA modifié par sa résolution 2024 (2011) et le paragraphe 1 de sa résolution 2075 (2012), et de réduire, à compter du

15 octobre 2019, l'effectif maximum autorisé pour la FISNUA de 557 militaires, à moins qu'il ne décide de prolonger le mandat modifié.

11. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui pour l'exercice 2019/20 sont résumées par le Secrétaire général aux paragraphes 9 à 26 de son rapport sur le projet de budget de la FISNUA (A/73/742) et tiennent compte de l'incidence des résolutions 2416 (2018) et 2445 (2018) du Conseil de sécurité, par lesquelles le Conseil a réduit la composante militaire de 946 militaires au total et augmenté la composante police en y ajoutant 135 policiers hors unités constituées et une unité de police constituée composée de 160 agents. Le Secrétaire général présente les améliorations à apporter aux infrastructures, les montants prévus pour le projet pluriannuel de développement du camp du quartier général de la Force, les ressources nécessaires pour les projets de construction, ainsi que pour la modernisation et l'entretien des infrastructures réseau et de communications existantes (voir par. 26 à 31 et 34 et 35 ci-dessous).

B. Ressources nécessaires

12. Les prévisions de dépenses de la FISNUA pour l'exercice 2019/20 se montent à 267 918 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 060 300 dollars (1,5 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Cette variation s'explique par l'effet combiné de l'augmentation proposée des dépenses opérationnelles et des dépenses au titre du personnel civil (19 592 600 dollars, soit 26,3 % et 1 113 100 dollars, soit 3,1 %, respectivement) et de la diminution proposée des dépenses au titre des militaires et du personnel de police (16 645 400 dollars, soit 10,8 %). On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/73/742) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2018/19 ^a	Effectif autorisé pour 2019/20 ^a	Variation
Observateurs militaires	225	225	0
Contingents	4 566	3 620 ^b	(946)
Police des Nations Unies	50	185 ^b	135
Membres d'unités de police constituées	0	160 ^b	160

^a Niveau le plus élevé autorisé.

^b Par sa résolution 2416 (2018) du 15 mai 2018, le Conseil de sécurité a décidé de ramener l'effectif maximum autorisé pour les contingents de 4 791 à 4 500 jusqu'au 15 novembre 2018. Dans sa résolution 2445 (2018) du 15 novembre 2018, le Conseil a décidé de réduire encore de 360 militaires l'effectif maximum autorisé pour les contingents de la FISNUA et de le ramener de 4 500 à 4 140 militaires, en portant dans le même temps l'effectif maximum autorisé pour les policiers de 50 à 345, dont 185 policiers hors unités constituées et une unité de police constituée composée de 160 agents.

13. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2019/20 s'élève à 132 372 800 dollars, soit 16 645 400 dollars (10,8 %) de moins que le crédit ouvert pour 2018/19. Cette diminution, qui s'explique principalement par la réduction de l'effectif maximum autorisé pour les contingents de 946 militaires, serait en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues en raison : a) de l'application d'un taux moyen de vacance de postes plus faible s'agissant des observateurs militaires (40,0 % contre 45,0 % dans le cadre du budget approuvé pour l'exercice 2018/19) ; b) de l'augmentation de l'effectif autorisé de membres de la Police des Nations Unies, porté de 50 à 185 personnes,

conformément à la résolution 2445 (2018) du Conseil de sécurité ; c) de l'établissement d'une unité de police constituée comprenant 160 agents, conformément à la résolution 2445 (2018) du Conseil de sécurité (A/73/742, par. 71 à 74).

14. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2018/19</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	160	166	6
Administrateurs recrutés sur le plan national	3	3	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	83	83	–
Emplois de temporaire			
Personnel recruté sur le plan international	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	33	34	1
Total	280	287	7

15. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour 2019/20 s'élève à 36 496 400 dollars, soit 1 113 100 dollars (3,1 %) de plus que le crédit ouvert pour 2018/19. Le Secrétaire général indique que cette augmentation tient essentiellement à la hausse des dépenses prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan national (218 200 dollars, soit 8,1 %), en raison de la modification du montant de la prime de danger, qui a été relevé pour le Soudan à compter de janvier 2018 ; b) des Volontaires des Nations Unies (193 400 dollars, soit 11,6 %), en raison de l'application d'un taux de vacance plus faible (3,0 % contre 6,0 % pour l'exercice 2018/19) et du fait qu'il est proposé de créer un poste d'infirmier au Groupe des services médicaux. Cette augmentation serait en partie contrebalancée par la diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (564 600 dollars, soit 1,8 %), principalement en raison de l'abaissement du coefficient d'ajustement. Le Secrétaire général indique que la variation est en partie contrebalancée par la création proposée de six postes d'agent recruté sur le plan international (A/73/742, par. 75 à 77).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

16. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'élève à 1 456 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 266 100 dollars (666,0 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Le Comité consultatif a reçu des informations indiquant que pour l'exercice 2017-2018 les dépenses effectives à cette rubrique s'étaient élevées à 343 400 dollars et qu'elles s'élevaient à 1 500 dollars seulement au 31 janvier 2019, pour un crédit de 190 100 dollars ouvert pour l'exercice 2018/19. Ayant demandé des précisions, il a été informé que l'augmentation des dépenses prévues tenait à la poursuite de divers projets : des activités d'appui à la mise en service d'Umoja-Extension 2 et des initiatives transversales, ainsi que l'exécution de certaines tâches exigeant des qualifications particulières qui avaient auparavant été assurées par des vacataires et qui n'entraient pas dans le cadre du nouveau contrat de services de gestion des camps. Les montants prévus à ce titre couvraient les dépenses afférentes aux postes suivants : 17 assistants

multilingues, 2 assistants (eau et assainissement), 4 assistants à la sécurité incendie des opérations aériennes, 2 contrôleurs d'aires de trafic, pour les opérations aériennes, 1 assistant aux fournitures (matériel de survie), 1 assistant (sécurité sur le terrain) chargé des cartes d'accès et d'identité, 2 opérateurs radio (sécurité sur le terrain), 5 spécialistes de la sécurité incendie, 2 assistants (contrôle des mouvements), 1 assistant(e) (télécommunications) et 1 infirmier(ère) recruté(e) sur le plan national. Le Comité formule d'autres observations sur cette augmentation des dépenses prévues au paragraphe 27 ci-après.

Taux de vacance et postes vacants

17. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance appliqués au personnel civil notamment : a) le taux de vacance budgétisé et le taux moyen de vacance effectif pour l'exercice 2017/18 ; b) pour l'exercice 2018/19, le taux de vacance budgétisé, le taux effectif moyen pour les 7 mois compris entre le 1^{er} juillet 2018 et le 31 janvier 2019 et le taux effectif au 31 janvier 2019 ; c) le taux de vacance de postes appliqué pour estimer les ressources nécessaires pour 2019/20. Le Comité consultatif note que le taux de vacance proposé pour 2019/20 est : a) supérieur aussi bien au taux effectif moyen qu'au taux effectif au 31 janvier 2019 en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international ; b) inférieur au taux effectif moyen mais égal au taux effectif au 31 janvier 2019 en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national ; c) supérieur aussi bien au taux moyen effectif qu'au taux effectif au 31 janvier 2019 en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies ; d) inférieur aussi bien au taux effectif moyen qu'au taux effectif au 31 janvier 2019 en ce qui concerne les emplois de temporaire soumis à recrutement international.

Taux de vacance (en pourcentage)

	2017/18		2018/19		2019/20	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux de vacance effectif moyen du 1 ^{er} juillet 2018 au 31 janvier 2019	Taux de vacance effectif au 31 janvier 2019	Taux de vacance proposé
Personnel recruté sur le plan international	23,6	13,7	15,0	13,7	14,9	15,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–	–	–	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	15,0	11,6	10,0	12,2	12,0	12,0
Volontaires des Nations Unies	10,0	3,3	6,0	2,2	–	3,0
Emplois de temporaire soumis à recrutement international	14,3	100,0	15,0	100,0	100,0	15,0

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 20 mars 2019, 24 postes étaient vacants, dont 16 postes soumis à recrutement international (1 P-5, 3 P-4, 4 P-3 et 8 SM) et 8 postes soumis à recrutement national. Il a également été informé qu'au 20 mars 2019, quatre postes étaient vacants depuis plus de deux ans : deux emplois d'assistant administratif (G-4), un emploi d'assistant d'équipe (G-4) et un emploi d'ingénieur (P-3). Concernant l'un des emplois d'assistant administratif et l'emploi d'assistant d'équipe, vacants depuis décembre 2015 et juillet 2016 respectivement, le Comité a été informé que des candidats satisfaisant les critères requis avaient été sélectionnés pour ces postes. S'agissant de l'emploi d'ingénieur et l'autre emploi d'assistant administratif, vacants depuis juillet 2015 et juillet 2016 respectivement, le Comité a été informé que les recrutements

destinés à pourvoir ces deux emplois étaient en cours au moment de son examen du projet de budget.

19. **Le Comité consultatif rappelle que dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité réaffirme aussi qu'il estime que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux de vacance effectifs. En cas d'écart entre le taux budgétisé et le taux effectif au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux retenus (A/70/742, par. 45). Le Comité souligne à nouveau que, d'une manière générale, il faut déterminer s'il convient de maintenir les postes restés vacants depuis deux ans ou plus, en justifiant dûment ce maintien, ou s'il convient de les supprimer dans les projets de budget ultérieurs (A/69/839, par. 67 ; voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale).**

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

20. En ce qui concerne le personnel civil, 287 postes et emplois de temporaire sont proposés pour l'exercice 2019/20 : 166 postes soumis à recrutement international, 86 postes soumis à recrutement national, 34 postes de Volontaires des Nations Unies et 1 emploi de temporaire soumis à recrutement international et financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le tableau d'effectifs proposé fait apparaître une augmentation nette de sept postes par rapport aux postes et emplois de temporaire approuvés pour l'exercice 2018/19. Il s'agit des postes et emplois ci-après, dont la création est proposée : a) un poste de chef de la police civile (D-1) ayant sous son commandement et sa supervision 345 membres du personnel de police, ainsi que les assistants administratifs et assistants multilingues en poste dans les 15 bases d'opérations et au quartier général de la Force ; b) un poste de directeur(trice) des opérations de police (P-4), pour appuyer les opérations élargies de la composante Police de la Force ; c) un poste de conseiller(ère) pour les questions de police relatives à la violence fondée sur le genre (P-3), dont le ou la titulaire aurait pour mission de conseiller et de guider les populations de la zone d'Abyei s'agissant des questions relatives aux droits de la personne et s'efforceraient de réduire le nombre de violations de ces droits, en particulier celles commises sur des femmes et des enfants ; d) deux postes de fonctionnaire d'administration (P-3) dans les bureaux de secteur régionaux de Gok Machar et de Kadougli, afin d'accroître la capacité opérationnelle ; e) un poste de technicien(ne) de station d'épuration (agent du Service mobile) pour faciliter la continuité du fonctionnement des stations d'épuration et de traitement des eaux usées de la Force ; f) un emploi de temporaire d'infirmier(ère) (Volontaire des Nations Unies) pour fournir des services médicaux, compte tenu de l'augmentation prévue des effectifs de la composante Police, qui devraient passer de 50 à 185 personnes. Les changements proposés comprennent également 11 transferts et 3 réaffectations (A/73/742, par. 40 à 50).

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un examen stratégique et un examen indépendant avaient été menés en 2017 et 2018 respectivement, et suivis d'une évaluation technique des capacités de police de la FISNUA entreprise par la Division de la police du Siège de l'ONU en juin 2018. Les trois postes concernant la police proposés, à savoir un poste de chef de la police civile (D-1), un poste de directeur(trice) des opérations de police (P-4) et un poste de conseiller(ère) pour les questions de police relatives à la violence fondée sur le genre (P-3) découlaient des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation technique. Le Comité a en outre été informé que les deux postes de fonctionnaire

d'administration et un poste d'agent du Service mobile ainsi que l'emploi de temporaire de Volontaire des Nations Unies découlaient de l'évaluation par la Force de ses besoins les plus urgents.

22. En ce qui concerne les deux postes de fonctionnaire d'administration (P-3), le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions à ce sujet, qu'il y avait actuellement 40 membres du personnel civil à Kadougli et 9 à Gok Machar et que faute de supervision et de contrôle administratifs dans ces deux bureaux de secteur, il était difficile de veiller à ce que les opérations qui y étaient menées soient pleinement conformes aux règles et règlements applicables en matière de gestion administrative et financière et de gestion des ressources humaines. **Le Comité est d'avis que, compte tenu de l'effectif du personnel civil du bureau de secteur régional de Gok Machar, la création d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) à cet endroit n'est pas justifiée. Le Comité recommande donc de ne pas approuver la création du poste P-3 de fonctionnaire d'administration dans le bureau de secteur régional de Gok Machar. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

23. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées au paragraphe 22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2018/19</i>	<i>Montant proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	74 456 600	94 049 200	19 592 600

24. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2019/20 s'élève à 94 049 200 dollars, soit 19 592 600 dollars (26,3 %) de plus que le crédit ouvert pour 2018/19. Les augmentations de dépenses proposées par le Secrétaire général concernent principalement les rubriques suivantes : Installations et infrastructures (12 584 300 dollars, soit 55,4 %) ; Communications et informatique (2 970 100 dollars, soit 42,7 %) ; Fournitures, services et matériel divers (2 557 000 dollars, soit 14,2 %) ; Transports terrestres (1 380 100 dollars, soit 101,4 %). Cette augmentation des dépenses prévues serait en partie contrebalancée par une diminution des dépenses au titre des opérations maritimes ou fluviales (596 000 dollars, soit 100 %).

Voyages

25. Les ressources prévues au titre des voyages pour 2019/20 correspondent au maintien des moyens existants, soit 976 000 dollars. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 38,4 % des voyages effectués en 2017/18 l'avaient été dans le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. **Le Comité rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Le Comité réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

Installations et infrastructures

26. L'augmentation de 12 584 300 dollars des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour 2019-2020 s'explique principalement par :

a) l'application, sur une année pleine, du contrat de services de gestion des camps (3 181 300 dollars) ; b) l'acquisition de locaux préfabriqués destinés à accueillir 135 membres supplémentaires de la Police des Nations Unies et 1 unité de police constituée (3 031 800 dollars) ; c) l'acquisition de groupes électrogènes et de matériel électrique, notamment du matériel nécessaire à l'application du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission (2 489 400 dollars) ; d) l'augmentation des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants due au fait que, d'après les schémas de consommation, 5,3 millions de litres de carburant seront nécessaires, sachant que le coût unitaire du carburant est en augmentation (1 957 100 dollars) ; e) l'achat des matériaux de construction et des fournitures pour la défense des périmètres nécessaires aux travaux prévus (1 433 500 dollars) (voir [A/73/742](#), par. 80).

27. Ayant posé des questions concernant l'application du contrat de services de gestion des camps, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des dépenses prévues s'expliquait principalement par les montants prévus au titre des véhicules, qui n'avaient pas été inclus dans l'accord contractuel initial, et que la FISNUA avait assuré le transport des prestataires de services dans les camps pendant l'exercice en cours. Le Comité a également appris que l'externalisation des services dans les camps permettrait de réaliser des économies directes nettes d'environ 5 millions de dollars par an. Le Comité aurait pensé que l'augmentation des dépenses prévues au titre du contrat de services de gestion des camps aurait été compensée par une diminution de celles prévues au titre d'autres rubriques budgétaires, étant donné que les services de gestion des camps sont proposés dans le cadre d'un contrat avec une tierce partie. Or, il note au contraire une augmentation des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), comme indiqué au paragraphe 16 ci-dessus, et le fait que les tâches qualifiées auparavant assurées par des vacataires ne pouvaient être incluses dans le cadre du nouveau contrat de services de gestion des camps.

28. Le Comité consultatif note, d'après les renseignements complémentaires qu'il a reçus concernant les dépenses au titre des services d'entretien, que les dépenses effectives à ce titre pour l'exercice 2017/18 se sont élevées à 262 500 dollars pour un crédit ouvert de 4 221 300 dollars, et que ces dépenses s'élevaient à 306 900 dollars au 31 janvier 2019 pour un crédit de 5 132 700 dollars ouvert pour l'exercice 2018/19. S'agissant des services de sécurité, le Comité note également que les dépenses effectives à ce titre pour l'exercice 2017/18 se sont élevées à 34 400 dollars pour un crédit ouvert de 286 400 dollars, et que ces dépenses s'élevaient à 2 200 dollars au 31 janvier 2019, pour un crédit de 984 500 dollars ouvert pour l'exercice 2018/19. En ce qui concerne les fournitures pour la défense des périmètres, le Comité note que les dépenses effectives à ce titre pour l'exercice 2017/18 se sont élevées à 726 000 dollars pour un crédit ouvert de 1 718 400 dollars, et que ces dépenses s'élevaient à 171 200 dollars au 31 janvier 2019 pour un crédit de 1 443 400 dollars ouvert pour l'exercice 2018/19. Le Comité constate également une augmentation sensible des prévisions de dépenses au titre d'un certain nombre de rubriques budgétaires pour l'exercice 2019/20 ; cela concerne notamment : a) l'acquisition de matériel de génie ; b) l'acquisition de locaux préfabriqués, de logements et de matériel de réfrigération ; c) l'acquisition de groupes électrogènes et de matériel électrique ; d) l'acquisition de matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant ; e) les services d'entretien ; f) les fournitures pour la défense des périmètres et les pièces de rechange et fournitures. **Compte tenu de la structure des dépenses effectives afférentes à ces rubriques pour les exercices 2017/18 et 2018/19, le Comité estime que le montant proposé pour l'exercice budgétaire n'est pas pleinement justifié.**

29. Concernant l'exécution prévue de projets de construction, de rénovation et de transformation, le Comité consultatif a reçu, comme suite à ses questions, une

répartition des projets devant être exécutés au siège d'Abyei, notamment le projet concernant les infrastructures du camp (1 120 000 dollars); les travaux annuels obligatoires de réparation et d'entretien des routes d'accès aux camps de la FISNUA (925 000 dollars); la réparation et stabilisation des routes (300 000 dollars); l'amélioration du drainage secondaire dans tous les camps (207 000 dollars); la construction de 20 réservoirs de carburant dans les bases d'opérations pour réduire les déversements, les contaminations des sols et pour permettre de stocker du carburant supplémentaire nécessaire aux opérations logistiques menées pendant la saison des pluies (680 000 dollars); la construction de quatre sites d'incinération (402 000 dollars); la construction de sites de traitement des déchets solides organiques (210 000 dollars); la construction de six modules d'hébergement pour les 135 membres de la Police des Nations Unies et l'unité de police constituée supplémentaires (232 000 dollars). Le Comité a été informé que le projet d'aménagement des infrastructures du camp devait être achevé d'ici à la fin de l'exercice 2021/22. **Le Comité fait observer que la FISNUA a toujours eu des difficultés à exécuter les projets de construction et d'entretien comme prévu, en raison de diverses circonstances particulières. Compte tenu de l'expérience passée, le Comité estime qu'il ne serait pas réaliste de supposer que l'exécution de l'ensemble des projets de construction planifiés pour 2019/20 se déroulera comme prévu. Le Comité est donc d'avis que le montant proposé pour l'exercice 2019/20 n'est pas pleinement justifié.**

Communications et informatique

30. Le montant des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique pour 2019/20 s'élève à 9 926 000 dollars, soit 2 970 100 dollars (42,7 %) de plus que le crédit ouvert pour 2018/19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des besoins en matériel s'expliquait principalement par les fonctions et services supplémentaires confiés au Groupe des technologies, le remplacement du matériel nécessaire aux infrastructures et des points d'accès sans fil actuels et la modernisation des systèmes de communication et du réseau et leur expansion à toutes les bases d'opérations. L'arrivée des 135 nouveaux membres de la police des Nations Unies nécessiterait également du matériel et des points d'accès sans fil supplémentaires. **Le Comité estime que, compte tenu de la réduction des effectifs des contingents de 946 membres, le montant des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique n'est pas pleinement justifié.**

Fournitures, services et matériel divers

31. Le montant des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers pour 2019/20 s'élève à 20 533 300 dollars, soit 2 557 000 dollars (14,2 %) de plus que le crédit ouvert pour 2018/19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des dépenses prévues s'expliquait principalement par l'augmentation des frais de transport (1 616 400 dollars), les activités de lutte antimines (568 200 dollars) et le recours à des gardes de sécurité extérieurs (898 900 dollars), et qu'elle serait en partie compensée par la réduction du nombre de vacataires (930 000 dollars) résultant de l'externalisation des services de gestion des camps. Le Comité a également été informé que l'augmentation de 1 616 400 dollars (39,2 %) des frais de transport s'expliquait principalement par les frais de transport associés à l'acquisition prévue de matériel : dédouanement, matériel de manutention et coûts de location aux sites de chargement et de déchargement pour le fret entrant.

Consultants et services de consultants

32. Le montant des dépenses prévues au titre des consultants et des services de consultants pour l'exercice 2019/20 s'élève à 466 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 30 000 dollars (6,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était nécessaire de faire appel à des consultants principalement pour mener à bien des projets d'appui urgents et de nature temporaire en raison d'un important déficit de capacités au sein de la Force. Il est prévu dans le projet de budget de faire appel à deux consultants en génie civil pour les travaux d'entretien et de réparation des routes et à deux consultants en environnement spécialisés dans la gestion des déchets et la modélisation du profil des émissions de la FISNUA afin de prévoir les taux d'émission futurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de la Force. **Le Comité n'est pas entièrement convaincu de la nécessité de faire appel à quatre consultants pour mener à bien les projets d'appui.**

Transports terrestres

33. Le montant des dépenses prévues au titre des transports terrestres pour l'exercice 2019/20 s'élève à 2 740 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 380 100 dollars (101,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Cette augmentation tient principalement à ce qui suit : a) l'acquisition de 35 véhicules, dont 27 qui sont nécessaires en raison de l'augmentation des effectifs de la composante Police décidée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2445 \(2018\)](#) et 8 qui sont destinés à remplacer les véhicules qui ont dépassé leur durée de vie utile en termes de kilométrage ; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants due au fait qu'on prévoit une augmentation du coût unitaire du carburant ([A/73/742](#), par. 81). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'assurance responsabilité civile s'expliquait aussi principalement par le projet d'acquisition de véhicules légers supplémentaires. **Compte tenu de l'importante réduction nette des effectifs de la composante Personnel en uniforme de la Force et en l'absence d'un plan de remplacement des véhicules à plus long terme, le Comité n'est pas entièrement convaincu de la nécessité d'acquérir 35 véhicules légers.**

34. **De façon générale, le Comité consultatif considère que l'augmentation de 19 592 600 dollars des montants prévus au titre des dépenses opérationnelles en 2019/20 n'est pas pleinement justifiée. Il estime que, compte tenu des schémas des dépenses constatés par le passé, il ne serait pas réaliste de partir du principe que les dépenses opérationnelles vont considérablement augmenter pendant l'exercice 2019/20. Le Comité recommande donc de réduire de 15 %, soit 2 938 900 dollars, le montant des ressources supplémentaires demandées au titre des dépenses opérationnelles.**

35. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22 et 34 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

Questions diverses*Questions relatives à l'environnement*

36. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice 2019/20, la Force prévoit de poursuivre ses efforts visant à atténuer son impact écologique en : a) recourant à d'autres sources d'énergie comme l'énergie solaire et à des solutions écologiques comme le compostage des déchets organiques ; b) augmentant le nombre de décharges contrôlées et en mettant en œuvre les

programmes de recyclage existants à plus grande échelle ; c) améliorant ses systèmes hydrologiques et la gestion des eaux usées ; d) aménageant des sites de traitement des déchets solides organiques et de blocs d'incinérateurs ; e) faisant de ses camps des sites plus respectueux de l'environnement. La Force compte poursuivre son initiative de plantation d'arbres, son objectif étant d'en planter plus de 12 000 dans ses camps d'ici à juin 2020. D'autres mesures de protection de l'environnement sont prévues dans le cadre des sites d'hébergement nouvellement construits ainsi que dans celui du projet d'aire de loisirs dans l'enceinte du quartier général de la Force (A/73/742, par. 24). Le Secrétaire général indique également qu'afin de respecter son plan d'action pour l'environnement, la FISNUA lancera un projet pluriannuel d'achat de matériel, dont des incinérateurs, des composteurs rotatifs, un compteur pour mesurer l'approvisionnement en eau et la quantité d'eaux usées traitées et du matériel de contrôle de la qualité de l'air. **Le Comité consultatif prend bonne note des mesures que la Force continue de prendre pour réduire son impact écologique.**

Parité des sexes

37. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui indique la répartition du personnel de la FISNUA par sexe. **Le Comité note la faible représentation des femmes dans toutes les catégories de personnel et encourage la FISNUA à accroître la proportion de femmes dans son personnel.**

Personnel civil de la FISNUA au 30 juin 2018, par sexe

(En pourcentage)

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Personnel recruté sur le plan international		
P-5 et catégories supérieures	25	75
P-1 à P-4	15	85
Agents du Service mobile	20	80
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	100
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	8	92
Volontaires des Nations Unies (recrutement international)	21	79

Gains d'efficience

38. Le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 tiennent compte de gains d'efficience représentant un montant de 1 875 300 dollars et résultant du non-renouvellement du contrat en cours pour un avion, un CRJ-200, dont les frais d'exploitation annuels s'élevaient à 2 492 100 dollars. Cet appareil sera remplacé par un Embraer ERJ 145, dont l'utilisation et le coût seront partagés entre la FISNUA et la MINUSS. On estime que la part des frais d'exploitation prise en charge par la FISNUA s'élèvera à 616 800 dollars pour l'exercice 2019/20 (A/73/742, par. 57).

V. Conclusion

39. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FISNUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont indiquées au chapitre VI du rapport sur l'exécution du budget (A/73/610). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 675 200 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que**

le montant de 4 222 300 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2018 soient portés au crédit des États Membres.

40. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FISNUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées au chapitre IV du projet de budget (A/73/742). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 3 041 400 dollars et ramenés de 267 918 400 dollars à 264 877 000 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 264 877 000 dollars aux fins du fonctionnement de la FISNUA pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/610)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/742)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 [A/73/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/850)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/750)
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/776)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (A/72/789/Add.13)
- Résolution 72/289 de l'Assemblée générale
- Résolutions 2024 (2011), 2075 (2012), 2416 (2018), 2445 (2018) et 2465 (2019) du Conseil de sécurité